

# Protéger les droits des tout-petits dans un monde numérique

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, ratifiée par le Canada et le Québec, précise que le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que les droits des enfants sont respectés. Il doit aider les parents à protéger les droits des tout-petits et à créer un environnement qui leur permet de grandir et de développer leur potentiel.

L'environnement numérique dans lequel baignent les tout-petits présente des risques, puisqu'ils peuvent être exposés à des contenus inappropriés pour leur âge, à des mécanismes de jeux de hasard et d'argent intégrés aux contenus et à des produits qui prétendent être éducatifs, mais qui, dans la réalité, peuvent nuire à leur santé et à leur bien-être.

À la lumière des effets négatifs possibles des écrans sur le développement, la santé et le bien-être des tout-petits, et dans un contexte où l'environnement numérique est en constante évolution, une réflexion sur la protection et le respect des droits des enfants dans un monde numérique s'avère nécessaire.

## Les principales menaces aux droits des enfants

Le **manque de régulation de l'industrie** des jeux vidéo, des applications et des plateformes, qui offre des contenus non adaptés au développement et aux compétences des enfants

Des **connaissances parcellaires** concernant les effets des écrans et leurs nombreux déterminants (ex. : âge, contenu, contexte, type d'écran) sur les enfants de 0 à 5 ans

L'exposition à de la **publicité** au sein des jeux ou des diverses plateformes

La **législation incomplète** sur la collecte et la protection des données personnelles

La présence de **stratégies empruntées aux jeux de hasard et d'argent** dans les jeux destinés aux tout-petits (ex. : récompenses imprévisibles)

La **méconnaissance des effets de l'exposition aux écrans de la part des parents et des autres adultes** impliqués, que ce soit le personnel en service de garde éducatif, en milieu scolaire ou dans le réseau de la santé et des services sociaux



## Les stratégies utilisées par les entreprises numériques

- Les entreprises numériques mettent en œuvre des stratégies précises pour augmenter le temps de connexion des tout-petits, de même que leur fréquence d'utilisation.
- Le recours à des personnages connus et aimés des tout-petits ainsi qu'à des univers attrayants et amusants sécurise les enfants et les met en confiance.
- Sous des apparences ludiques et inoffensives, les concepteurs utilisent des pratiques non adaptées à l'âge des tout-petits. Ceci n'est pas sans risque pour leur cerveau en plein développement.

Une étude québécoise a examiné le fonctionnement de 249 jeux gratuits en ligne très populaires auprès des enfants, dont des tout-petits de 5 ans ou moins. Les résultats ont révélé qu'ils initiaient les enfants à l'univers des jeux de hasard et d'argent, avant même leur entrée à l'école. Or, des études ont démontré qu'une exposition précoce à ce type de jeu augmente les risques de dépendance à l'âge adulte.



Le droit de grandir dans un environnement numérique sain et sécuritaire peut être menacé si les intérêts commerciaux et financiers des entreprises numériques passent avant l'intérêt des enfants. Ainsi, dans un univers numérique principalement alimenté par des multinationales, les parents ne peuvent pas être les seuls responsables du respect des droits de leur tout-petit. Certains pays ont revu les lois et la réglementation afin de s'assurer que l'environnement numérique ne porte pas préjudice aux tout-petits.



**Pour en savoir plus, consultez  
le rapport complet *Les écrans et les tout-petits*.**

[tout-petits.org/ecrans](http://tout-petits.org/ecrans)